



JOURNEE INTERMARQUES 2007

Circuit du Bois Guyon (DREUX 28)

1^{er} Juillet 2007

- INSCRIPTION & DECHARGE DE RESPONSABILITE -

PILOTE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél domicile : Tél Mobile :

CO-PILOTE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél domicile : Tél Mobile :

VEHICULE ENGAGE

Marque et modèle :
Année :

PRIX

! TICKET AVANCE ! 75 € pour toutes inscriptions prises * avant le 31 mai + 15 € d'assurance.

90 € pour toutes inscriptions après le 1^{er} juin 2007 + 15 € d'assurance.

100 € pour toutes inscriptions sur place + 15 € d'assurance.

Chèque à établir à l'ordre d'Esprit Mini Team - * Incriptions reçues par l'organisateur avant ou à la date indiquée, cachet de la poste faisant foi.

J'ai pris connaissance du règlement de la manifestation.

DISPOSITIONS OBLIGATOIRES

- Ceintures de sécurité ou harnais en état de fonctionnement
- Casque homologué NF (auto ou moto) ou FIA
- Feux signalétiques en bon état de marche
- Pneumatiques en bon état
- Extincteur
- Arceau de sécurité
- Justificatif de l'assurance obligatoire (jointe à cette décharge)

Esprit Mini Team

3 rue de France – 77300 – FONTAINEBLEAU – 06.81.84.91.91 – www.esprit-mini.net

Association loi 1901 à but non lucratif N° Préfecture 0774010805 - N° 2144 Journal Officiel du 7 février 2004 p 746



DISPOSITIONS PARTICULIERES

Nous vous demandons d'équiper vos voitures d'échappements normalisés. En 2007, certains circuits tolèrent encore les échappements courses mais en 2008, ils seront totalement prohibés ! Lois sur l'environnement obligeant ! Cette nouvelle disposition sera indiquée dans le cahier des charges d'homologation des circuits.

CONDITIONS D'ACCES A LA PISTE

L'accès à la piste est fait sous la responsabilité du conducteur de la voiture, sans esprit de compétition.

Les participants sont donc tenus d'observer les règles en vigueur sur le circuit et de respecter les consignes des commissaires de piste.

A ce titre ne pourront participer que les véhicules en bon état de marche (pneus, freins, feux signalétiques, pas de fuite d'huile ni d'essence...) et répondant aux dispositions précédemment citées. Le ou les conducteurs devront être en possession de leur permis de conduire et devront présenter le justificatif de l'attestation d'assurance obligatoire souscrite pour la journée.

Conformément aux prescriptions légales, l'organisateur a conclu une assurance garantissant le risque suivant : Responsabilité civile vis-à-vis de tiers, dommages corporels du pilote et des tiers, dommages matériels sur les infrastructures du circuit, valable pour toute la durée de la manifestation.

Le propriétaire et/ou le conducteur du véhicule désigné ci-dessus circulent sous leur propre responsabilité et déclarent décharger le club Esprit Mini Team et de toute responsabilité dans les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient occasionner à eux-mêmes ou à des conducteurs, aides et tiers, quelles qu'en soit les circonstances.

Fait àle :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Chaque dossier d'inscription sera pris en compte dès réception de cette décharge dûment remplie et signée, et du règlement par chèque à l'ordre d'Esprit Mini Team.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter Monsieur Laurent SIMON au 06.81.84.91.91 ou sur le site www.esprit-mini.net

A très bientôt.....sur l'asphalte.

Esprit Mini Team

3 rue de France – 77300 – FONTAINEBLEAU – 06.81.84.91.91 – www.esprit-mini.net

Association loi 1901 à but non lucratif N° Préfecture 0774010805 - N° 2144 Journal Officiel du 7 février 2004 p 746